

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le mercredi 18 juin 2014 à 14 heures dûment convoqué par lettre individuelle en date du 3 juin 2014, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat Mixte
Monsieur Robert LAURENTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération
Madame Françoise BERINGUIER-BOYER, Conseillère générale
Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon
Monsieur Ambroise MAZA, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon
Monsieur René MASSETTE, Conseiller général



Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD
Madame Christine JOLY, directrice administrative du CRD
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint du CRD
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil général en charge de la culture
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale

Etaient absents excusés :

Monsieur Pascal ANTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération

Délibération n° D-2014-14 (18/06/2014)

OBJET : Modification du tableau des cadres d'emplois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu la réussite aux épreuves de sélection professionnelle organisées par le Centre départemental de Gestion le 17 avril 2014 pour deux enseignants contractuels du Conservatoire ;

Exposé des motifs –

Il est proposé la suppression de trois postes vacants :

1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal 1^{ère} classe à 9 heures en discipline jazz ;

1 poste d'AEA principal 1^{ère} classe à 6 heures en discipline jazz ;

1 poste d'AEA principal 2^{ème} classe à 20 heures en discipline clarinette ;

Il est proposé la création de trois postes :

1 poste d'AEA principal 2^{ème} classe à 20 heures en accompagnement piano ;

1 poste d'AEA principal 2^{ème} classe à 16 heures en danse jazz ;

1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à 16 heures en discipline violon ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver la suppression de :

deux postes d'AEA principal de 1^{ère} classe en discipline jazz dont les durées hebdomadaires sont de 9 et 6 heures ;

d'un poste d'AEA principal de 2^{ème} classe en discipline clarinette d'une durée hebdomadaire de 20 heures

D'approuver la création de :

1 poste d'AEA principal 2^{ème} classe à 20 heures en accompagnement piano ;

1 poste d'AEA principal 2^{ème} classe à 16 heures en danse jazz

1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à 16 heures en discipline violon ;

D'autoriser le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 18 juin 2014.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

